



Sud Education Calvados

8 rue Ampère - 14123 Cormelles le Royal

02 31 24 23 36 - 06 72 67 50 13

Courriel : sudeduc14@free.fr

Site : www.sudeduc14.fr



Infos SUD Éducation Calvados

n° 66 - janvier 2016

Il est urgent de manifester !

Toutes et tous en grève et dans la rue le 26 janvier !

Dans la nuit du vendredi 13 au samedi 14 novembre, de terribles attentats ont eu lieu à Paris et à Saint-Denis, faisant 130 morts et plusieurs centaines de blessé-e-s. Notre émotion est immense. Nous sommes frappé-e-s de tristesse, choqué-e-s, révolté-e-s. Nous exprimons notre plus grande solidarité aux blessé-e-s et aux proches des victimes et condamnons de toutes nos forces ces attaques.

Le projet de DAESH est précisément, en France comme ailleurs, de détruire totalement les valeurs qui animent notre action syndicale : la raison, la solidarité, la justice, la démocratie. Ces valeurs continuent à guider notre action dans ces circonstances difficiles.

C'est pourquoi nous refusons que le gouvernement profite de ces dramatiques événements pour restreindre les libertés publiques : la prolongation de l'état d'urgence, les interdictions de manifester, les restrictions des droits syndicaux

sont inacceptables, et la répression de celles et ceux qui continuent à utiliser leur droit de manifester doit provoquer la réaction massive de l'ensemble du mouvement social ! Agissons pour la démocratie, le progrès social, contre la répression sociale et syndicale, dénonçons la prolongation de l'état d'urgence qui vise à paralyser nos luttes : nous avons besoin plus que jamais de solidarité, y compris sur le terrain social.

Plus que jamais, contre la haine et la division, occupons la rue à la faveur des luttes pour la défense et l'extension de nos droits.

C'est en ce sens que nous soutenons l'appel de l'intersyndicale fonction publique FO, CGT et Solidaires à faire de la journée du 26 janvier 2016 un temps fort de mobilisation, par la grève et les manifestations pour, notamment, une significative augmentation de la valeur du point d'indice, le développement de l'emploi public statutaire par des

créations nettes, des moyens financiers à la hauteur des besoins de du service public et pour la défense d'un service public de proximité garant de la cohésion sociale. Cette journée sera également un temps fort de la mobilisation dans les collèges.

Ne lâchons aucun terrain de luttes, ni celui des libertés et de la solidarité, ni celui de la défense de l'emploi, des conditions de travail et des salaires contre les chantages patronaux. C'est le sens de notre appel à manifester le 26 janvier.

Les raisons de nous mobiliser sont nombreuses, montrons au gouvernement notre opposition aux lois liberticides et notre refus des contre-réformes néfastes pour le service public et l'éducation en particuliers.

**Toutes et tous mobilisé-es
le 26 janvier
pour réussir la grève !**



Le lycée des métiers à l'épreuve des faits

Le lycée François Rabelais aujourd'hui à Iffs, a été labellisé lycée des métiers en 2009.

Cet établissement accueille donc des publics de statuts différents c'est-à-dire des élèves en formation initiale sous statut scolaire, des adultes en formation continue et des apprentis.

Juillet 2015, lors de l'assemblée générale des personnels, le proviseur de l'établissement F. Rabelais annonce que trois adultes en formation continue et un-e apprenti-e seront intégrés, «en accord avec les collègues», dès la rentrée 2015, au sein de la classe de terminale BAC PRO ARCU (*accueil, relation usagers, clients*). Cette section comprend habituellement 30 élèves en formation initiale sous statut scolaire mais a perdu de ses effectifs au fil du temps.

Avant cette annonce, aucune information, aucune concertation de l'équipe pédagogique dans sa totalité n'a été organisée alors que l'accord des enseignant-es est requis pour intervenir auprès de personnes suivant une formation dans le cadre du GRETA. De surcroît, en conformité avec son statut de professeur-e de lycée professionnel, l'enseignant-e s'adresse à des élèves et non à des apprentis-es, il est donc en droit de refuser un public d'apprentis-es.

Difficile cependant en fin d'année, alors que les répartitions de classes sont faites et que l'année est terminée, de mettre en place une réflexion avec l'ensemble des collègues.

Le lycée des métiers est donc en marche pour la rentrée 2015 !

Septembre 2015, les adultes en formation continue intègrent les cours..... deux semaines après la rentrée ! Certains enseignant-es ont déjà commencé les premières évaluations ! L'apprenti-e s'est présenté-e mais n'assistera finalement qu'aux cours des matières professionnelles. En effet, il-elle possède déjà d'un bac général.

Le professeur principal chargé de la coordination avec le GRETA et l'employeur de l'apprenti-e (*en l'occurrence le Rectorat de Caen*) s'arrache les cheveux pour organiser les demi-groupes de travail, au détriment des élèves du lycée qui subissent plusieurs changements de groupe. L'explication est la suivante : il faut tenir compte des journées de présence en entreprise (*ou des semaines, tout dépend des statuts*) des uns et des autres. Par ailleurs, ces périodes en entreprise ne correspondent nullement avec les périodes de formation en entreprise des élèves du lycée. Trois statuts, trois emplois du temps différents sur l'année !

On pourrait considérer cela comme de simples "désagréments" ! Mais les obstacles à une formation de qualité apparaissent rapidement.

Les besoins spécifiques de formation liés au niveau, à la maturité, à l'expérience de personnes adultes et en emploi ne sont pas pris en compte.

Le suivi de la formation est aléatoire puisque ces personnes n'assistent pas à tous les cours et manquent des enseignements que ne compense pas la distribution de photocopies. Elles se retrouvent en autonomie à devoir quêter un conseil, une correction, un renseignement au gré de la disponibilité des enseignants.

Pour l'enseignant-e, la multiplication des publics et leurs temps de présence différenciés devient un casse-tête permanent pour organiser les cours et transmettre les informations en temps et en heure. Il s'agit d'une charge de travail supplémentaire sans réelle efficacité pédagogique.

Enfin, bien qu'intégrés dans une formation initiale, le temps de cours des adultes en formation continue ne s'avère pas suffisant pour valider leur formation. C'est ainsi que mi-octobre, il est demandé aux enseignant-es, dans chaque matière, d'assurer des heures supplémentaires en face à face. Qu'advient-il si un-e enseignant-e refuse de faire ces heures ?

Le lycée des métiers serait-il la version low-cost de la formation professionnelle et technologique ?

On peut l'affirmer, sachant que des personnes investissent leur temps et leur avenir professionnel dans une formation où elles sont finalement peu prises en compte dans leur spécificité et dans leurs besoins.

On oublie aussi qu'un public adolescent n'a pas les mêmes besoins, ni les mêmes attentes qu'un adulte qui joue son emploi.

On voit également comment on tend petit à petit à briser les statuts des enseignants afin de les amener à assurer toutes sortes de formation pour un moindre coût, en augmentant leur charge de travail et en dégradant leurs conditions de travail.

«Le label "lycée des métiers" contribue à valoriser l'enseignement professionnel et technologique» peut-on lire sur le site de l'académie de Caen. Vraiment ?

La régionalisation des universités : attention danger !

Au cours du premier semestre, l'Université de Caen – Basse-Normandie est devenue l'Université de Caen – Normandie. Ce simple changement de dénomination exprime à lui seul les bouleversements organisationnels frappant l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR), et plus largement l'ensemble de l'architecture politique de l'État en France. En effet, la région est devenue l'échelle institutionnelle de référence autour de laquelle tous les acteurs économiques, politiques et sociaux doivent converger pour accroître la compétitivité et stimuler la croissance de l'économie. En se rapprochant du Havre et de Rouen, l'Université de Caen suit voire anticipe la fusion des Normandie dans cette vaste reconfiguration des territoires de l'action publique. La régionalisation de l'ESR est donc la dernière étape d'un processus lancé à la fin des années 1990. Le Processus de Bologne vise en effet, par l'harmonisation des systèmes universitaires européens, à faire de l'Union Européenne l'économie de la connaissance la plus dynamique et la plus compétitive au monde. Cette instrumentalisation économique et politique de l'ESR a été portée par tous les gouvernements ces dernières années, qu'il s'agisse de la droite complexée – le PS – ou de la droite décomplexée – l'UMP-LR.

La loi la plus importante de ce processus de réorganisation de l'ESR en France est adoptée en 2007 sous l'impulsion de la ministre Valérie Pécresse (UMP) et ce, malgré l'opposition de nombreux-euses étudiant-e-s, agent-e-s Bibliothécaires, Ingénieurs, Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé

(BIATSS) et enseignant-e-s – chercheur-euse-s. La loi portant sur les Libertés et Responsabilités des Universités (LRU), bien mal nommée loi d'« autonomie », oblige les universités à se rapprocher du « monde de l'entreprise » (*enseignement et recherche orientés par et pour le secteur privé*) et à adopter son mode de fonctionnement (*management du personnel et concurrence interuniversitaire*). Cette « autonomie » entraîne une réduction du peu de démocratie existant dans les établissements au profit d'un fonctionnement présidentieliste et impose une gestion locale d'une pénurie financière organisée par l'État central.

Bien loin de modifier quoi que ce soit de ce projet libéral, le gouvernement « socialiste » a réaffirmé la pseudo-autonomie des universités et renforcé le processus de régionalisation de l'ESR. La loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche promulguée en 2013, dite loi Fioraso – du nom de la ministre de l'époque –, accélère le regroupement des universités suivant le découpage administratif des grandes régions. Les Communautés d'Universités et d'Établissements (*ComUE*) sont censées faciliter la compétitivité de l'ESR à l'échelle nationale et internationale et créer les synergies entre partenaires du bassin économique local et régional. Les ComUE sont régies par un Conseil d'Administration (CA) faisant la part belle aux acteurs économiques et politiques régionaux (*au détriment du personnel et des étudiant-e-s*) et disposent de compétences (*en propre et de coordination*) et de moyens (*allocations de financements et recrutement / gestion du personnel*) qui ne

cesseront de croître dans les années à venir.

Cette nouvelle échelle technocratique et bureaucratique éloigne le personnel et les étudiant-e-s de la prise de décision et favorise les logiques de privatisation de l'ESR et de marchandisation des savoirs, logiques déjà présentes et amplifiées par la loi LRU.

En attendant les effets délétères de la ComUE Normandie Université, l'Université de Caen subit depuis plusieurs années les conséquences de l'« autonomie » autoritaire et austéritaire. Face aux restrictions budgétaires, la direction a mis en place un plan de suppression de postes. Au cours du mandat de l'actuelle présidence, les effectifs des agent-e-s BIATSS et d'enseignants-chercheurs ont été réduits de plusieurs dizaines de postes, tous sites confondus (*de Cherbourg à Alençon en passant par Caen*). La direction a par ailleurs lancé un vaste chantier de restructuration des composantes internes de l'université dont l'unique objectif est de réaliser des économies d'échelle par la fumeuse « mutualisation » des compétences et des effectifs. Des départements ou des Unités de Formation et de Recherche se regroupent pour atteindre une « masse critique », à l'image de l'absorption de l'UFR d'Histoire par l'UFR des Sciences de l'Homme donnant naissance à l'UFR des Humanités et Sciences Sociales ou de la fusion des UFR d'Économie – Gestion et de Géographie créant ainsi l'UFR des Sciences Économiques, de Gestion, de Géographie et d'Aménagement des Territoires (SEGGAT).

Ces restructurations internes et ces réductions des effectifs sont accompagnées de l'introduction du nouveau management public, ensemble de nouvelles techniques de gestion du personnel devant permettre de « faire mieux avec moins »... Dans ce contexte, les conditions de travail et d'étude se dégra-

dent : la perte de sens dans la réalisation des métiers ainsi que la détérioration de l'ambiance au travail se conjuguent à des conditions matérielles de plus en plus dégradées (*chauffage limité et différé, matériel défectueux non remplacé, salles de cours et de lecture surchargées, etc.*).

La régionalisation de l'ESR, comme pour l'ensemble de l'appareil d'État d'ailleurs, comporte de graves dangers pour l'emploi, les statuts et l'exercice des missions de service public. Et elle se développe dans une indifférence quasi généralisée...

Pieds et poings liés par Microsoft

Après la signature d'un accord-cadre entre le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche et la société Microsoft France en 2003 ¹, on nous remet le couvert en 2015 :

Microsoft et notre bonne vieille École de la République renforcent leurs liens avec un partenariat officiellement signé lundi 30 novembre 2015 par Najat Vallaud Belkacem et Alain Crozier, président de Microsoft France ². Du côté des chiffres, ce seront donc 13 millions d'euros qui seront investis dans l'éducation française par Microsoft.

Mais à quoi vont servir ces millions que Microsoft a mis sur la table ?

Microsoft place gratuitement ses produits et l'Éducation nationale ne paye rien. *Elle est pas belle la vie ?* Ce monde de bisounours cache pourtant une triste réalité.

Ce qui sera proposé par Microsoft

- Le célèbre système d'exploitation Windows truc du moment,
- Le cloud de Microsoft (*Office 365 Education, Microsoft Azure Directory, etc.*),

- La «*co-construction avec les utilisateurs terrain des situations expérimentales de déploiement s'appuyant sur l'écosystème Microsoft*».

- La mise en place d'algorithmes d'analyse de la performance des élèves et des étudiants.

- Pour les enseignants qui le désirent, Microsoft proposera des stages pour se former aux usages pédagogiques des nouvelles technologies.

- Une partie de cet argent sera consacré au plan numérique qui ambitionne d'équiper 100 % des collégiens d'une tablette tactile d'ici la rentrée 2018.

- Voir la liste complète dans l'accord ³...

Vous avez bien lu

- Linux et sa communauté du libre qui combat l'hégémonie seront évincés de la course. La neutralité en prendra un coup, l'indépendance des idées aussi.

- Le cloud livrera tous les comportements ainsi que la cartographie complète de la façon dont nous pensons et agissons dans les bras des Big Datas et des gouvernements.

- L'écosystème Microsoft fera son œuvre. On ne doute de rien chez les libéraux. L'ordinateur est l'arbre qui cache la forêt de la manne financière. Qu'advient-il des usagers, anciens élèves, quand ils seront embauchés ? Ils achèteront ou feront acheter ces mêmes solutions payantes ! Bing ! Retour sur investissement (*jeu de mot pour les Geeks*).

- La culture de l'excellence et le flitage à nouveau sur le tapis..

- Ces formations et leurs intervenants ne seront pas de l'éducation nationale. Croyez-vous qu'ils auront le moindre souci de la façon dont nous préparons notre classe ? De plus, ne pensez pas que ces journées soient prises sur votre droit à la formation. Vous aviez certainement trop de vacances ; ces formations se feront sur votre temps personnel !

- Vous êtes atterrés par le manque d'attention des élèves ? Sûr qu'avec une tablette vous aurez résolu le problème.

Nous devons dénoncer et refuser de mettre en œuvre les partenariats entre le public et le privé à l'école. L'éducation est un bien collectif et public, pas une marchandise !

1 <http://www.education.gouv.fr/cid468/signature-d-un-accord-cadre-entre-le-ministere-de-la-jeunesse-de-l-education-nationale-et-de-la-recherche-et-la-societe-microsoft-france.html>

2 <https://news.microsoft.com/fr-fr/2015/11/30/numerique-a-l-ecole-microsoft-france-renforce-son-partenariat-avec-le-ministere-de-l-education-nationale/>

3 Le nouvel accord en question : http://cache.media.education.gouv.fr/file/Partenaires/17/7/convention_signee_506177.pdf

Réforme du collège

Le temps politique n'est décidément plus en phase avec le temps humain. Du fait des élections nationales au printemps 2017, politiquement il fallait pour le gouvernement à mettre à son crédit une grosse réforme dans l'Éducation, bien ou mal agencée, mais applicable à la rentrée 2016.

Cette réforme a donc été élaborée dans la précipitation après quelques réunions syndicalo-ministérielles et un bouclage de textes en 2 mois, sans consultation des intéressés c'est-à-dire nous les enseignant-es. C'est pourtant bien sur une présupposée concertation des équipes pour la mettre en place que cette réforme repose ; cela en dit bien long sur la notion de « concertation » vue par l'administration...

Fausse autonomie et renforcement des inégalités

L'arrêté ministériel entend renforcer l'autonomie des établissements, d'une part en leur laissant le choix sur la modulation des horaires à l'intérieur de chaque cycle, et le choix de la réduction des horaires disciplinaires pour alimenter les Enseignements complémentaires (E.C.).

Cette réforme s'inscrit dans le cadre du décret sur les nouveaux statuts qui crée une nouvelle hiérarchie intermédiaire comme le conseil pédagogique composé de missionné-es (*coordinateurs/trices de discipline, de niveau, de cycle, désigné-es par le/la chef-fe d'établissement*) qui proposera la nouvelle organisation horaire au C.A. . Loin de favoriser le travail de coopération des personnels qui nécessiterait du temps inclus dans les

services, la réforme installe de la gestion managériale : sans temps de concertation en équipe, comment les discussions, les choix peuvent-ils prendre corps ? Qui va décider et sur quels critères ? Les désaccords entre collègues vont surgir et cristalliser des tensions durablement.

Les E.C. (*4 heures*), Aide Personnalisation (*1 ou 2h*) et Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (*3 ou 2h*), seront pris sur les heures de cours classiques : quel-les collègues vont céder des heures de leur discipline ? Par ailleurs la réforme prévoit l'octroi d'une dotation (*appelée marge*) horaire supplémentaire (*2,75h en 2016, 3h en 2017*) pour dédoubler des classes, enseigner des langues anciennes ou régionales : quel-le enseignant-e va ou ne va pas en bénéficier ? Encore des batailles et déchirements en perspective : la division et la mise en concurrence des personnels, est-ce cela l'autonomie ?

Découlant de ces choix internes, ce qui sera enseigné variera considérablement d'un établissement à l'autre. Le danger sera l'appauvrissement des enseignements classiques obligatoires, alors amputés d'heures dédiées et amoindris des contenus essentiels à transmettre. Le caractère « national » de l'Éducation sera dissous dans la très locale concurrence entre établissements.

Le résultat induira le renforcement des inégalités pour les élèves, selon le lieu où il/elle évoluera, les choix d'organisations horaires différant d'un collège à l'autre. Nous assistons bien à la déconstruction du

collège égalitaire ; c'est la concrétisation d'une offensive idéologique, selon laquelle l'école est surtout destinée à préparer au monde du travail.

Une charge de travail bien trop lourde

À bas les cadences infernales ! Ni dans cette réforme ni dans les nouveaux statuts du 2nd degré, la concertation n'est prévue dans l'emploi du temps des collègues, pour réfléchir et préparer les E.C. . Du temps, il en faudra, pour travailler à 2 sur un projet (*contenu, ressources, évaluation*), d'autant que chaque professeur-e devra s'impliquer dans plusieurs EPI, multipliant les doublettes différentes : la charge de travail déjà trop pesante avec les réunions déjà existantes (*conseil école/collège, conseil pédagogique, conseil de cycle, Histoire des Arts, parcours culturels ...*), va devenir intenable ! Quand un-e collègue sera absent-e, comment le/la partenaire mènera seul-e à bien le(s) projet(s) ? Quant aux personnels qui seront sur plusieurs établissements...

Des nouveaux programmes inadaptés. Pour harmoniser leur mise en place avec la réforme du collège, et encore une fois avec les échéances des scrutins nationaux en 2017, tous les programmes des 4 niveaux vont être changés pour la rentrée 2016. Le simulacre de concertation organisée sur internet (*donc individuelle*) sans aucun croisement des regards entre collègues montre la volonté de désorganisation de tout travail collectif possible.

Tous les programmes seront à bâtir en un an (*avant ils étaient à modifier année après année*), ils demandent aux équipes pédagogiques une prise en charge de la programmation annuelle de tous les enseignements et un travail inter-degrés pour le cycle 3 (*CM1, CM2, 6ème*) alors qu'aucune compensation du temps de service n'est prévue: encore un alourdissement du volume de travail, l'année 2015-2016 s'annonce bien trop lestée, la barque va couler !

Ces nouveaux programmes sont trop denses, aux contenus inadaptés, impossibles à tenir en 3ème (*voir nouveau brevet ci-dessous*). Ils ne permettent pas d'améliorer les rythmes d'apprentissage des élèves, ils sont seulement cohérents avec le socle de connaissances, de compétences et de culture qui résume la complexité de chacun-e à un système de cases cochées facile à lire pour le patronat, alors que le rôle du collègue n'est-il pas de construire, par la connaissance de tout ce qui nous entoure et nous relie, une future population citoyenne capable d'esprit critique, plutôt que de la préparer à l'individualisation castratrice des luttes collectives face aux employeurs/euses ?

Nouveau brevet en préparation pour la session de juin 2017

Nouvelle épreuve scientifique regroupant Maths, Physique-chimie, SVT et Techno, impliquant un travail très alourdi pour les élèves, des programmes à boucler à marche forcée pour les profs.

Nouvelle épreuve orale : encore de la préparation supplémentaire pour les élèves.

Quand comment les élèves vont trouver le temps, vont supporter ces alourdissements, sinon en survolant inefficacement sans retenir grand-chose des contenus, sauf s'habituer à s'échiner pour être prêt-es à temps (*préformatage des futur-es salarié-es aux objectifs inatteignables*) ?

S'opposer à sa mise en place

Malgré l'hostilité majoritaire des enseignant-es, le MEN reste déterminé à faire passer sa réforme et va imposer 5 journées de «formation» obligatoires (*de la disciplinarité à l'interdisciplinarité, la différenciation pédagogique et la démarche de projet, l'utilisation des ressources numériques, les pratiques d'évaluation des acquis des élèves, programmes disciplinaires*).

Le processus est engagé : les recteurs, les inspections, les chef-fes d'établissement sont chargés de leur mise en œuvre. A la surcharge de travail évoquée plus haut, au calendrier de formation forcée et insuffisante, s'ajoutent des dérives dignes du management privé (*dans l'académie de Caen, tous-tes nos IPR sont allé-es chercher pendant une journée chez Volvo Trucks l'inspiration pour produire les «outils pédagogiques» sur les réformes à destination des enseignant-es*). Ailleurs, à Toulouse, est mis en place un pré-repérage pour détecter les établissements où la réforme s'annonce «complexe», et pire en demandant aux principaux/pales de classer les enseignant-es selon leur opinion : «opposants, rebelles, hostiles, irréductibles», ou «progressistes, proactifs, convaincus, avocats, relais», ou attentistes, passifs, indifférents, indécis». A Montpellier où les IPR d'Hist-Géo invitent (pressent ?) les collègues à investir les conseils pédagogiques

et devenir des relais efficaces de la réforme : être demi-chef-fe et tirer la couverture pour ma discipline, belle ambition !

Le tout devra être prêt pour Février prochain puisque c'est à ce moment que les établissements obtiennent reçoivent les DHG et doivent faire remonter la répartition par discipline : mettre en œuvre une telle réforme en 5 mois, voilà qui en dit long sur ce qu'elle est en réalité, sur la négation de la réflexion comme préalable à tout enseignement, sur l'inscription de l'école dans un monde qui s'accélère toujours plus au détriment de l'épanouissement des êtres humains.

SUD Éducation revendique

- des moyens pour nos établissements : réduction du nombre d'élèves par classe et création de postes à la hauteur des besoins,
- une diminution du temps de travail avec inclusion dans nos services horaires du temps pour la concertation des équipes,
- l'opposition à cette réforme du collège et à tous ses corollaires,
- la mise en œuvre de véritables chantiers, sans précipitation, de ce que doit être la gestion démocratique, égalitaire, hors hiérarchie, de l'Éducation,
- la perspective d'une école polytechnique qui garantit à tous-tes les élèves l'exploration de tous les savoirs, qu'ils soient techniques, manuels, artistiques ou théoriques, s'appuyant sur des pratiques pédagogiques coopératives et émancipatrices,

Qu'on arrache leur chemise à tous ces gens du ministère capables de fourbir des réformes inconséquentes, et plus si besoin !

En partenariat avec la MGEN le MEN vous écoute !

Nous ne cessons de dénoncer la dégradation de nos conditions de travail dans chaque instance où nous siégeons, à chaque fois que l'occasion nous en est donnée.

Ni la Direction Académique du Calvados ni le Ministère ne nous entendent. Et que découvrons-nous en cette rentrée 2015 ? Le renouvellement des cercles d'échanges autour de la pratique professionnelle et des espaces d'accueil PAS en partenariat avec la MGEN ! Il s'agit ni plus ni moins de l'externalisation des difficultés liées aux conditions de travail aux frais des agentes et agents qui cotisent à la MGEN.

Notre employeur préfère ce dispositif plutôt que de donner du temps aux équipes pour construire entre pairs. Des petits groupes en lieu et place d'actions collectives, avec une prétendue confidentialité, alors même que des compte-rendus en sont faits en CHSCT. Il est bien question de techniques managériales dans l'Éducation Nationale. Avec ces groupes il s'agit ni plus ni moins d'individualisation du travail jusqu'à la victimisation pour détruire les conceptions communes, ne pas voir le « travailler ensemble » pour briser les résistances collectives. Psychologisation et médicalisation des personnes et privation de leur communauté d'appartenance.

Pourtant depuis les lois Auroux de 1982 il est possible de mettre les difficultés en débat hors de la présence de la hiérarchie. Nous savons bien que si une personne est en difficulté, il est plus profitable d'agir entre pairs, de façon bienveillante, plutôt que d'utiliser la subordination.

Il est nécessaire que les personnels se mettent en action pour reconquérir leur santé. Reconquérir notre pouvoir d'agir permet de nous sentir en bonne santé au travail malgré les difficultés. Retrouver une communauté d'appartenance avec des règles professionnelles. Agir sur l'organisation pour reconquérir des espaces de respiration dans notre travail.

M@GISTERE

Dans le premier degré, la formation continue fait partie du temps de service des enseignant-es à hauteur de 18 heures par an. C'est ce qu'on appelle les « animations pédagogiques », qui parfois ne sont ni animées, ni pédagogiques, mais c'est un autre débat qui nous anime ici !

Depuis la rentrée 2013 et la « réforme » des rythmes scolaires, cette formation continue a changé de forme : 9 heures restent dévolues aux animations pédagogiques et 9 heures à la formation individuelle par internet, via la plateforme M@gistère. Le premier degré a débuté l'expérimentation de ce type de formation à distance et elle vient seulement d'apparaître dans le second degré.

Or le qualificatif de formation donné à M@gistère est un mensonge. Dans le premier degré, cela s'apparente davantage à savoir cliquer sur une souris pour arriver à un diaporama sans intérêt, plutôt qu'à une forma-

tion digne de ce nom ! De plus, cette pseudo-formation est présentée aux enseignant-es comme une obligation, alors qu'il n'en est rien !

M@gistère n'est pas obligatoire

Les représentant-es des personnels en Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail ministériel (CHSCT MEN), comme le leur permet le décret 82-453 du 28 mai 1982, ont émis un avis en mars 2015 :

« Le Ministère de l'Éducation Nationale a choisi de mettre en œuvre un logiciel de formation à distance «M@gistère». Il l'a fait sans aucune consultation d'aucun CHSCT à quelque niveau que ce soit et ce en contradiction avec l'article 57 du décret 82-453 modifié. Compte-tenu des nombreux problèmes posés par cette formation à distance, le CHSCT M demande que celle-ci n'ait lieu que sur la base du volontariat et qu'aucune sanction ne soit engagée à l'encontre des collègues qui

ne veulent pas entrer dans le dispositif, et qu'une véritable formation soit mise en place. »

Le Ministère lui-même a indiqué, en réponse, qu'il « a mis en place une plateforme de formation en ligne dénommée m@gistère [et que] le recours à ce dispositif technique ne revêt aucun caractère obligatoire. »

C'est pourquoi nous demandons la suppression de M@gistère et exigeons un retour à la formation continue « en présentiel » afin de réfléchir et travailler, en coopération, sur des thèmes choisis par les équipes enseignantes, en fonction de leurs besoins réels, et non à partir d'une liste de besoins supposés et prescrits par la hiérarchie. Notre formation continue est non seulement un droit que nous entendons défendre, mais elle est aussi la condition nécessaire à l'exercice de notre métier.

Nous vous invitons à venir vous informer échanger et débattre lors de ces stages de formation syndicale, c'est un droit pour tous les personnels. Vous pouvez bénéficier de **12 jours de formation syndicale** à plein traitement durant l'année. Faites-en usage afin d'avoir une réflexion collective sur vos droits et sur les moyens de les faire progresser. Seules des revendications collectives et des mobilisations obligeront les gouvernements, quels qu'ils soient, à mettre en place des améliorations.

POUR UNE AUTRE ÉCOLE UNE AUTRE SOCIÉTÉ

Seules des revendications collectives et des mobilisations obligeront les gouvernements, quels qu'ils soient, à mettre en place des améliorations.

Souffrance au travail :
quels outils pour agir ?
7 et 8 janvier 2016

Contre réforme du collège
26 janvier 2016

Pédagogie alternative
«Emanciper, s'émanciper »
10 et 11 mars 2016

Enseigner en lycée professionnel
19 avril 2016

Souffrance au travail n°2
26 et 27 mai 2016



Infos Sud Éducation Calvados

Dispensé de timbrage

CAEN CC

SUD ÉDUCATION CALVADOS
8 rue Ampère
14123 Cormelles le Royal
02 31 24 23 36

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le 8 janvier 2016

Journal n°66 - janvier 2016

Directrice de la publication : Nicole Auxépaules
Trimestriel

Permanences au local

mercredi de 14h à 17h
jeudi de 9h à 17h
Vendredi de 9h à 17h

Prix public : 1 euro le n°.
CPPAP: 0111 S 05665
ISSN: 2101-6534
Imprimé par nos soins